

Mise en ligne : 24 mai 2014.
Dernière modification : 27 octobre 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

FILATURES ET TISSAGES GAEBELÉ, PONDICHÉRY

AFFAIRES COLONIALES
Inde française
(*Le Temps*, 29 octobre 1890)

[...] Les indigoteries sont occupées grâce aux produits de la seconde coupe. Pas de transactions pendant le mois. [Les filatures Savana et Cossapaléon](#) [*sic* : *Cossépaléom*. *Dir.* : *Harvey. Rachat ultérieur par les Éts Gaebelé*)] [continuent leur fabrication de toile sur un pied modéré](#). [...]

Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 18 septembre 1922)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Opium-Theard_corruption.pdf

.....
Par l'intermédiaire de M. Théard, M. Ali Namazi, industriel persan, et M. Gaebelé, fils du maire de Pondichéry, ont fait offrir à M. Scalla dix mille piastres pour obtenir la faveur d'un contrat pour la fourniture d'opium nécessaire à l'administration des Douanes.

AEC 1922-773 — Filatures et tissages Gaebelé, PONDICHÉRY.
(Consignataires et agents généraux : Faure frères, 17, quai Louis XVIII, BORDEAUX).
Téléph. : 10-07. - Adr. T. : Eruaf-Bordeaux. — Codes . A. B. C. 4^e édit. ; Lieber ; A.I.
Société anon. au capital de 480.000 fr.
Objet. — Exploit. de trois filatures (Usine de Modéliarpeth, usine de Cossépaléom, usine des « Industries réunies ») à Pondichéry, utilisant 10.300 broches et 270 métiers. — Fabrique de toiles de coton teintes à l'indigo pur, dites « guinées » pour l'Inde, le Sénégal, le Soudan, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, de percales bleues pour Madagascar, la Réunion et îles de l'Océanie ; toiles écrués.
Directeurs : MM. Henri Gaebelé, Albert Gaebelé et Fritz Gaebelé, à Pondichéry.

LES GAEBELÉ AU CENTRE DES POLÉMIQUES ÉLECTORALES

AU SÉNAT
DÉBATS
La validation de M. Paul Bluysen
(*Les Annales coloniales*, 31 mars 1927)

La validation de M. Paul Bluysen a donné lieu mardi, après-midi, à un débat au Sénat.

Il semblait d'abord que les conclusions du rapport de M. Mauger, au nom du 9^e bureau, allaient être adoptées sans discussion notable, lorsque M. de Monzie, sénateur du Lot, demanda la parole.

De sa place, et sans élever la voix, l'orateur protesta d'abord du souci d'amitié qui l'amenait à prendre la parole dans un début aussi délicat que celui de l'élection d'un collègue ancien et estimé.

— M. Bluysen, dit-il, a eu pour concurrent M. Le Moignic. Or, au cours de l'étude à laquelle a procédé, sur l'élection, le bureau compétent, on a parlé du rôle de M. Le Moignic dans des termes peu flatteurs. Je tiens à rétablir les faits.

M. Le Moignic a été sollicité de poser sa candidature au dernier moment, pour combattre la politique de cacique qui règne dans l'Inde.

Il envoie un programme.

Il apprend alors avec stupeur qu'une dépêche officielle annonce qu'il n'est plus candidat et que cette dépêche est signée d'un homme auquel il avait donné une longue collaboration.

Il n'avait pas négocié sa candidature. Il n'a jamais été candidat pour le compte d'autrui. Il a obtenu 49 voix contre 50 à M. Bluysen.

Sans doute, M. Le Moignic était un « métropolitain » mais quoi d'étonnant à cela.

Les coloniaux, ironise M. de Monzie, se recrutent parmi les métropolitains comme les généraux parmi les colonels. »

Au reste, le sénateur du Lot ne veut pas discuter ce rapport de M. Mauger, ni rechercher les raisons supérieures qui ont fait transformer une demi-voix en une voix entière.

M. Louis Martin. — En matière électorale, il n'y a pas de demi-voix.

M. de Monzie. — Mais comment n'y a-t-il pas d'enquête obtenue à propos de l'élection de M. Bluysen à une voix de majorité, alors qu'il y en a une à propos de l'élection Vieillard acquise à cinq voix de majorité.

Plusieurs voix à gauche. — Les cas sont différents.

M. de Monzie dit que la question de savoir si l'électeur Poulain, de Pondichéry, jouissait légitimement de cette qualité d'électeur aurait dû être soumise à des juristes.

« En tous cas, dit-il, la solution ne presse pas.

Je ne demande pas l'annulation de l'élection. Je ne demande même pas une enquête ; je ne vois pas trois collègues partant pour l'Inde (Sourires).

Mais ce voyage ne serait peut-être pas inutile. Il montrerait peut-être à ceux qui le feraient que de graves questions se posent dans notre domaine asiatique. »

L'orateur fait allusion aux affaires d'Indochine.

« À la Chambre, dit-il, au cours d'une interpellation récente, le Président du Conseil a déclaré qu'il procéderait à une enquête sur les faits discutés à la tribune sur certaines concessions, sur certains errements.

Ne pourrions-nous, nous aussi, surseoir à statuer jusque ce que l'on connaisse les résultats de la commission d'enquête d'Indochine et jusqu'à ce qu'ait eu lieu l'enquête administrative nécessaire ? »

M. Bluysen, homme considéré, connu, qui a rendu des services, n'a obtenu que 50 voix contre 49 à l'opposition.

— Cela, dit M. de Monzie, doit nous frapper.

Il faut prendre garde à des choses de ce genre, il ne faut pas avoir de *heimathbund* colonial. »

L'orateur estime que l'ajournement de la décision du Sénat s'impose. Il pense que cet ajournement ne causerait aucun préjudice à M. Bluysen, il lui permettrait même de répondre à certaines accusations.

On dit qu'il a fait de l'Inde une sorte de firme électorale. Il y a intérêt pour lui à éclaircir la situation.

M. de Landemont. — Par qui serait faite l'enquête dont vous parlez ?

M. de Monzie. — Je voudrais une enquête administrative conduite par les mêmes membres de la mission qui va se rendre en Indochine.

La solution d'attente que je préconise n'est pas plus critiquable que celle qui a été demandée au sujet de l'élection de Belfort.

M. Bluysen a eu la moitié plus une demi-voix.

Dans l'intérêt même de la représentation, coloniale, de la régularité même des élections sénatoriales, je prie le Sénat de retenir mes suggestions.

Il y a, dans l'affaire qui nous occupe, une sorte de roman colonial. Telle ne doit pas être l'allure des élections aux colonies.

Je demande l'ajournement. »

En descendant de la tribune, M. de Monzie ne recueille que de maigres applaudissements.

Le président veut mettre aux voix la demande d'ajournement qui va être repoussée à une énorme majorité, mais M. Jenouvrier demande la parole.

Il tient à poser deux questions précises.

« Dans le rapport de M. Mauger, dit-il, je n'ai pas trouvé trace des faits suivants : Le ministre des colonies a-t-il câblé que M. Le Moignic n'était plus candidat ?

A-t-il câblé que M. Le Moignic ne faisait plus partie du cabinet de M. le ministre de la guerre ? »

Rassemblant son volumineux dossier, M. Mauger, rapporteur, monte à la tribune, Il rappelle qu'il a relaté dans son rapport les opérations électorales du 16 janvier dans l'Inde.

Avant de répondre à M. Jenouvrier, il rappelle également que le neuvième Bureau a entendu les ministres des Colonies et de la Guerre et que c'est seulement après cette audition qu'il a pris sa décision.

M. Mauger. — M. Périer, ministre des Colonies, nous a communiqué les câblogrammes échangés par lui avec le Gouvernement de l'Inde française.

Le 12 janvier, le Gouverneur câble que M. Joisson, chef adjoint du cabinet du ministre de la Guerre, est arrivé d'ans l'Inde à Karikal et déclare poser la candidature de M. Le Moignic.

Le même jour, le ministre des Colonies répond au gouverneur pour le prier de démentir officiellement la candidature de M. Le Moignic.

De son côté, M. Painlevé, ministre de la Guerre, dément la candidature de M. Le Moignic.

Une voix à gauche. — La cause est entendue.

M. Mauger. — J'entends ne rien dissimuler au Sénat de ce qu'il doit connaître.

Je vous citerai alors un câblogramme de M. Le Moignic posant sa candidature ; un autre dans lequel il est dit par le gouverneur que M. Joisson maintient la candidature Le Moignic et un autre dans lequel le ministre des Colonies annonce que M. Joisson et M. Le Moignic ont cessé de faire partie de son cabinet. »

Tout cela ne va pas sans de nombreuses interruptions. M. Tissier s'écrie :

— Le câblogramme est arrivé deux heures avant l'ouverture du scrutin et les adversaires de M. Le Moignic s'en sont servi.

Le rapporteur donne ensuite lecture de la sténographie de l'audition de M. Le Moignic par la Commission du 9^e Bureau.

Dans cette audition, M. Le Moignic dénonce les abus qui régneraient selon lui dans l'Inde française, notamment du fait de la famille Gaebelé, qui terroriserait le pays.

M. Paul Bluysen. — Je demande la parole !

M. Mauger. — M. Le Moignic s'est plaint devant la Commission que le câblogramme signé Périer, ministre des Colonies, et démentant sa candidature, ait été affiché dans l'Inde sous le timbre du Gouverneur.

Il a exposé également que l'autre câblogramme annonçant que M. Joisson et lui ne faisaient plus partie du cabinet de M. Painlevé a été distribué par les soins de l'Administration à l'entrée de la salle de vote.

D'autre part, M. Le Moignic a protesté contre l'accusation de nationalisme hindou et de bolchevisme dirigée contre lui. Il a déclaré qu'il avait été, en réalité, un candidat de protestation contre les injustices reprochées à la famille Gaebelé.

Il a ajouté qu'il n'avait rien dépensé pour sa campagne électorale, en dehors des frais, d'ailleurs élevés du câblogramme. »

M. Mauger offre au Sénat de donner lecture de la déposition de M. Bluysen.

— Il s'expliquera lui-même, dit-on de divers côtés.

Le rapporteur continue alors son exposé, disant que le Bureau a entendu les explications du ministre des colonies relativement aux divers câblogrammes. Le ministre a ajouté qu'il avait donné des ordres pour que l'Administration n'intervint pas dans l'élection.

M. Mauger. — En réalité, le gouverneur de l'Inde, ni le gouvernement de la Métropole ne sont intervenus. On a même donné à un fonctionnaire en activité un congé pour lui permettre d'aller mener dans l'Inde le combat en faveur de M. Le Moignic. M. Bluysen s'en est plaint vivement.

M. Bluysen. — Et avec juste raison ! Quelles conclusions défendez-vous ?

M. Mauger. — Celles du 9^e Bureau, qui tendent à votre validation.

Le rapporteur passe ensuite à l'audition du ministre de la Guerre par le 9^e Bureau.

Il a déclaré qu'il était bien naturel que son collègue des Colonies câblât au gouverneur de l'Inde pour mettre les choses au point en ce qui concerne la situation de MM. Le Moignic et Joisson à son cabinet.

Je me réserve, dit en terminant M. Mauger, de compléter mes observation s'il y a lieu, quand le Sénat aura entendu M. Bluysen.

M. Paul Bluysen monte alors à la tribune.

— Je serai bref, dit-il, mais dans une affaire telle que celle-ci, où se jouent mon honneur et celui de plusieurs de mes concitoyens, je ne pouvais rester muet.

Le sénateur de l'Inde estime injustifiée la proposition de M. de Monzie tendant à l'ajournement et à l'enquête administrative. C'est en pleine connaissance de cause que le neuvième Bureau a conclu.

M. Paul Bluysen. — Je fais appel à l'esprit d'équité du Sénat.

Je lui demande de me faire confiance à moi et aussi à l'Inde française que je représente depuis dix-sept ans et qui nous a donné l'exemple constant du calme, de la tranquillité. (Très bien, très bien.)

Sur deux ou trois faits, j'apporterai des explications.

Au milieu de l'attention générale, M. Paul Bluysen poursuit :

Dans son audition par la Commission, dit-il, M. Le Moignic a, à plusieurs reprises, parlé de la famille Gaebelé, famille de mon prédécesseur au Sénat, Alsacien installé dans l'Inde depuis 15 ans et y donnant l'exemple de la probité.

Il est abominable de couvrir ce nom d'accusations infamantes. »

Le sénateur de l'Inde n'a pas de peine à montrer qu'il n'est pour rien dans les câblogrammes qu'on a cités et qui ont été envoyés par les ministres des Colonies et de la Guerre,

— Cela ne me regarde pas, dit-il.

Je n'ai pas été candidat officiel.

Depuis que j'ai quitté la France pour aller voir mes électeurs et n'épargner là-bas ni mes peines ni mon argent, je n'ai eu aucune communication avec les ministres.

Si on produit des télégrammes soi-disant échangés entre eux et moi, ce sont des faux.

Quant aux câblogrammes envoyés par les ministres, ils sont arrivés trop tard pour avoir aucune influence sur l'élection ni en ma faveur ni en faveur de M. Le Moignic.

L'orateur rappelle le mot de roman colonial prononcé par M. de Monzie au sujet de l'élection de l'Inde.

M. Bluysen. — En réalité, j'ai été élu très régulièrement par 50 voix, à une voix de majorité seulement, c'est vrai, mais si j'ai été mis en péril après que 75 électeurs m'avaient spontanément promis leur voix, c'est que plusieurs centaines de mille francs ont été dépensés contre moi.

M. Delahaye. — On m'a dit 500.000 !

M. Bluysen. — C'est possible. On a dépensé beaucoup d'argent pour faire des campagnes de presse contre moi et aussi pour payer le voyage dans l'Inde d'émissaires chargés de trouver un adversaire capable de me battre.

Il y a eu des offres d'argent à des électeurs sollicités de voter contre moi.

En se prononçant aujourd'hui, le Sénat dira s'il veut que de pareils scandales continuent.

S'il valide mon élection, il condamnera les pratiques dont j'ai été la victime, en blâmant le fait qu'un trésorier-payeur ait été autorisé à se rendre dans l'Inde avec moi pour me combattre. »

Comme il s'élève des protestations, des contestations, M. Paul Bluysen dit :

— Je parle sciemment, j'y étais.

D'une galerie publique, une voix répond :

— Moi aussi, j'y étais.

Sur l'ordre du président, le manifestant est invité à quitter la tribune. Ce qu'il fait d'ailleurs docilement.

Il est ensuite, suivant l'usage, conduit à la questure où M. Lancien, questeur, et M. Labrousse, secrétaire général, l'interrogent sur son identité et l'admonestent comme il convient.

C'est un nommé M. Marty, directeur du *Cri colonial* et beau-frère de M. Mattei, trésorier-payeur de l'Inde.

Deux gardes l'accompagnent hors du Palais du Luxembourg.

Pendant ce temps, M. Bluysen achève son discours.

— La vérité dans cette affaire, conclut-il, c'est que différentes personnalités de Paris appartenant au monde des affaires et de la politique ont prétendu forcer les portes du Sénat et, pour cela, me faire échec.

Mes amis me sont restés fidèles. Je vous demande de me conserver le bénéfice de cette fidélité.

Des applaudissements se font entendre sur la plupart des bancs pendant que M. Paul Bluysen regagne sa place.

M. Doumer va mettre aux voix la demande d'ajournement. M. de Monzie demande de nouveau la parole.

— Il y a un fait, dit-il.

Un homme, inconnu dans l'Inde, a recueilli 49 voix uniquement parce qu'on le représentait comme un candidat de protestation.

On le présente comme ayant été soutenu par des forces d'argent. Pourquoi ?

Quel intérêt auraient eu ceux qui l'auraient ainsi soutenu ? »

Le sénateur du Lot s'emploie à démontrer que l'animosité qui s'est manifestée contre M. Bluysen est due non à la personnalité de M. Bluysen, mais au mécontentement qu'excitait dans l'Inde le népotisme de la famille Gaebelé.

Il conclut :

Je ne dépose pas de demande de scrutin public, mais je voudrais que nous n'engagions pas notre responsabilité dans une affaire susceptible de donner lieu plus tard à des incidents troublants. »

Sur quelques bancs, on donne de timides marques d'approbation.

M. Delahaye. — Je demande qu'on repousse la proposition de M. de Monzie, car le Sénat ne pourrait retenir une enquête administrative.

M. Tissier. — Au cours de ses explications, M. Bluysen nous a dit qu'il avait trouvé dans l'Inde un appel contre lui signé Daladier, ancien ministre des Colonies. Cet appel ne désignait pas M. Bluysen, il n'était pas dirigé contre lui, il disait seulement qu'on défendrait les Hindous contre tout acte d'oppression.

Le sénateur de Vaucluse appuie la proposition de M. de Monzie.

S'il y a eu vraiment des actes d'oppression dans l'Inde, dit-il, il n'est pas possible que nous ne nous assurions pas de la réalité de ces actes avant la validation.

« M. le ministre des Colonies doit, s'ils existent, les réprimer de manière que les mécontents représentés par les 49 voix de M. Le Moignic, ne se jettent pas dans les bras des bolcheviks. »

M. Hennessy a demandé la parole. Son intervention sera décisive.

— J'entends beaucoup parler d'acte d'oppression, dit-il. Le dossier n'en tient aucune trace.

La famille Gaebelé a obtenu des faveurs [pour ses électeurs], elle occupe une situation importante. Soit. Mais quel est celui de nous qui n'a pas fait obtenir des faveurs à ses électeurs ? (Rires.)

Quant à moi, je suis sénateur, membre du conseil général, président de la Chambre de commerce, comme M. Gaebelé l'est de la Chambre de commerce de Pondichéry. »

L'orateur comprend très bien que M. Painlevé ait voulu se dégager de la campagne électorale en déclarant que M. Le Moignic ne faisait plus partie de son cabinet.

M. Hennessy. — On dit que la dépêche est arrivée deux heures avant le scrutin, elle aurait pu arriver deux heures après.

On aurait dit alors que la dépêche avait été expédiée en retard pour permettre à M. Le Moignic de faire toute sa campagne avec l'auréole du titre d'attaché du cabinet du ministre de la Guerre.

Le Bureau s'est prononcé tout d'abord à l'unanimité, puis une campagne a été entamée. Nous avons été assaillis de traits [*sic : tracts ?*], une campagne de presse s'est instituée.

On a dit que si M. Bluysen était invalidé, ce ne serait plus M. Le Moignic qui serait candidat.

J'ai bien peur qu'il n'y ait là derrière des questions d'intérêt.

La République des camarades peut se comprendre en France. Mais, croyez-moi, la République des pépètes, il n'en faut pas.

(Vifs applaudissements et rires.)

M. Tissier croit devoir intervenir de nouveau.

Je tiens à déclarer, dit-il, que M. Le Moignic n'est l'agent de personne, ni de M. Homberg ni de M. Léderlin.

Ces derniers ont sans doute songé à se présenter dans l'Inde, ils ont renoncé et c'est alors que M. Le Moignic s'est présenté, pour être poussé par ceux qui n'avaient pas voulu finalement être candidats pour ne pas s'exposer à un échec.

Mais M. Le Moignic n'a fait acte de candidature qu'après avoir fait tous ses efforts pour qu'un homme politique plus connu que lui fût préféré comme candidat. »

La proposition d'ajournement de M. de Monzie est alors mise aux voix.

Le Sénat la repousse.

Le président met alors aux voix les conclusions du rapport de M. Mauger.

À la presque unanimité, à mains levées, le Sénat les adopte.

M. Paul Bluysen est validé.

Gaebelé, ancien président du conseil général de l'Inde
tire sur des individus
(*Le Journal des débats*, 6 juin 1931)

Pondichéry, le 4 juin. — M. R. Gaebelé, ancien président du conseil général de l'Inde, fils de l'ancien sénateur, s'était aperçu au cours de la journée d'hier, que des individus suspects avaient cerné la demeure qu'il habite à Pondichéry. Estimant qu'il était en état de légitime défense, M. Gaebelé, armé d'un fusil de chasse, a tiré sur ses agresseurs, faisant plusieurs blessés graves.

M. Gaebelé a été écroué.

Une enquête est ouverte afin de rechercher les responsabilités. (Havas)

DANS L'INDE FRANÇAISE
(*Les Annales coloniales*, 23 octobre 1934)

Ont été élus conseillers généraux aux élections du 21 octobre :

Pondichéry : MM. David, Pauchont, Vigie, Ratinavelou, Ambroise et Haniff.

Karikal : MM. Saint-Jean, Maniquant, Vattilingapoulié et Mougamadoubraguine.

Chandernagor : MM. Mukerjje Narane Kondon, Hirendro, Chottopadhia et Haridas Modak.

Mahé : M. Gopalin.

Yanaon : M. Kamichetty.

Tous les candidats au conseil général et aux conseils locaux du parti Gaebelé-Salvaradjou ont été battus.

Les élections ont eu lieu dans un calme parfait. Tous les élus sont favorables à la politique des parlementaires actuels de l'Inde française, MM. Le Moignic, sénateur, et Pierre Dupuy, député.

Un grand Français de l'Inde est mort : Henri Gaebelé
(*Les Annales coloniales*, 20 novembre 1936)

Le 27 octobre est mort à Pondichéry, M. Henri Gaebelé. Depuis 52 ans, il habitait l'Inde française et il n'est pas exagéré de dire que l'histoire des Établissements français de l'Inde, au cours de ces 50 dernières années, se confond avec sa vie.

Né à Munster (Haut-Rhin) le 10 mars 1860, Henri Gaebelé quitta l'Alsace avant sa vingtième année pour n'avoir pas à servir dans l'armée allemande et après avoir dirigé deux filatures dans les Vosges, il débarqua le 13 avril 1884 à Pondichéry comme directeur des Établissements Textiles de Savana.

Bientôt, ces fonctions pourtant absorbantes ne suffirent pas à son activité : dès 1888, avec le concours de la Banque de l'Indochine, il installa le premier réseau téléphonique de l'Inde et, sur ses conseils, la Banque de l'Indochine commença la construction des magasins généraux, vastes entrepôts pour l'emmagasinage des arachides. Par cette construction, la ville de Pondichéry était préservée de maintes épidémies car, jusqu'alors, les arachides étaient entreposées au hasard, dans des maisons privées.

On pressent déjà, par ces réalisations, ce que sera sa politique future : réalisation et bien-être social.

C'est que, en effet, la vie politique l'attire.

En 1889, après une lutte rapide et violente, il est élu maire de la commune d'Oulgaret et, trois ans après, conseiller général. La direction de Savana s'émeut de cette activité et lui donne à choisir entre ses fonctions de directeur et ses mandats : Henri Gaebelé n'hésite pas, il démissionne de son poste de directeur.

Il fonde alors avec ses deux frères, la société de Filatures et Tissages Gaebelé, entreprise qui devient rapidement prospère.

Installée avec 1.500 broches et 50 métiers à tisser, quelques années plus tard, elle comptait 10.000 broches et 350 métiers. Une teinturerie était adjointe à cette entreprise. Entre-temps, pour raisons personnelles, M. Henri Gaebelé avait quitté Oulgaret et s'était installé à Pondichéry qu'il devait habiter jusqu'à sa mort.

Dès son arrivée à Pondichéry, les électeurs de cette commune mettent en lui leurs espoirs et lui font confiance : il est immédiatement élu membre du conseil municipal. En 1905, on lui offrit la présidence de la Chambre de commerce. Le 19 septembre 1908 il est élu maire de Pondichéry : pendant vingt ans et sans interruption, il assumera cette charge. Le 17 décembre 1922, le corps des électeurs sénatoriaux le nomme, à l'unanimité, sénateur de l'Inde française. Mais jugeant que sa présence à Pondichéry était indispensable au bien-être de la colonie, il sacrifie toute ambition personnelle et se décide, en 1924, à démissionner.

Durant sa longue administration comme président du Conseil général, maire de Pondichéry, président de la Chambre de commerce, il va donner toute sa mesure. Sa politique n'est pas celle d'un parti, elle n'est liée à aucune idéologie, elle vise à des réalisations, elle s'adresse à toute la masse électorale, elle améliore les conditions de vie de toute une population en faisant régner plus de justice, plus d'humanité, plus de bien-être. Ses préoccupations vont aux problèmes essentiels et à ces problèmes, il donne une solution positive. Signalons seulement les plus marquants. Il dote Pondichéry de l'adduction d'eaux potables — les meilleures de l'Inde — et supprime du même coup les épidémies qui sévissaient à l'état endémique.

Karikal et Chandernagor — dont la seule ressource en eau était les eaux souillées du Gange — sont également pourvus d'eaux potables. Le pont-débarcadère est prolongé, supprimant en partie le risque des embarquements dans une rade foraine. Cette rade est équipée d'un outillage moderne, les bâtiments du port sont améliorés. En 1908, la Chambre de commerce achète à la Banque de l'Indochine les Magasins Généraux et ainsi, grâce à Henri Gaebelé, elle assure son indépendance et se crée d'importants revenus. Il construit enfin la centrale électrique.

Mais son œuvre la plus importante, bien que moins visible est d'avoir fait dresser par l'administration le plan cadastral. Malgré l'opposition des grands propriétaires fonciers, qui, pourtant, étaient ses électeurs les plus influents, après une lutte acharnée de plusieurs années, Henri Gaebelé fait dresser ce plan qui permet enfin à la colonie d'avoir les justes revenus qui, jusqu'alors, lui avaient échappé, ce qui permit surtout une équitable répartition des impôts.

Toute cette activité avait été reconnue tant par l'Administration que par les corps élus. La Métropole, pour consacrer tous ses services, l'avait nommé officier de la Légion d'honneur et le Conseil général, dans sa séance du 11 décembre 1920 avait voté à l'unanimité le projet de délibération suivant : Article unique : Le citoyen Henri Gaebelé a bien mérité de la colonie de l'Inde française.

Telle est, dans ses grandes lignes, la carrière de ce grand Français. Comment s'étonner que, lors de ses obsèques, toute la population européenne et indigène ait tenu à lui manifester une dernière fois sa reconnaissance et sa gratitude ? La popularité de Henri Gaebelé était immense et de bon aloi : elle était faite d'estime et d'affection. Partout, on ne l'appelait que « Papa Gaebelé » et ce nom était vraiment le signe de

l'affection de toute une population qui se donne d'instinct à ceux qui la comprennent et qui l'aiment. Sa mort fut un deuil qui atteint tout le monde.

Tous ceux qui eurent le privilège de le connaître à Pondichéry, et qui retrouvèrent dans sa demeure cette forme empreinte de la famille alsacienne, conserveront de ce vieillard affable, net et droit, une image que le temps ne saura effacer. Une nombreuse famille le pleure. À côté d'elle, les Français qui l'ignorent devront imaginer que l'Inde française, sans ce grand Français, serait peut-être aujourd'hui rayée de nos atlas.

La situation est calme à Pondichéry
LE TRAVAIL A REPRIS DANS LES FILATURES
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1937)

[...] Le travail a repris dans deux établissements textiles : Rodier et Gaebelé. Pour Savana, il faut attendre que les dégâts commis lors des grèves soient réparés. La filature Rodier donna le branle dès le 9 novembre et celle de Modéliarpeth suivit le lundi 16. [...]

AEC 1951-1171 — Établissement textile de Modéliarpeth
(ancien^t : Filatures et tissages Gaebelé), PONDICHÉRY.

Capital. — Société fondée en 1896, transformée en société anon. en 1926, au capital de 250.000 roupies en 2.500 actions de 100 roupies libérées.

Objet. — Exploitation d'une filature de 20.600 broches et d'un tissage de 310 métiers. — Fabrication de toiles de coton écrués et teintes à l'indigo pur, dites « guinées » pour l'Afrique française, Madagascar et l'Indochine.

Conseil. —
